

ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE RETHEL.

1940 - 1957

1431W 40 - 57

Établi par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	1431W 40 – 57
Intitulé	Établissement pénitentiaire de Rethel.
Dates extrêmes globales	1940-1957
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	18 articles, 18 registres.

Contexte :

Nom du producteur	Maison d'arrêt (Rethel, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	Créée en septembre 1791, la maison d'arrêt est à l'origine une prison préventive pour y retenir ceux qui sont envoyés par mandat d'officier de police. Un arrêté du 20 octobre 1810 prévoit une maison d'arrêt dans chaque arrondissement. Y sont enfermés, dorénavant les femmes et les filles de mauvaises mœurs, les prévenus de délits ou les condamnés à moins d'un an d'emprisonnement, ainsi que les prévenus et les condamnés de moins de seize ans. La loi du 5 juin 1875 réforme le régime de la détention préventive et la gestion des courtes peines d'emprisonnement. Les inculpés, prévenus et accusés doivent individuellement être séparés pendant le jour et la nuit. Faute de financement, la loi n'est pas mise en œuvre.

On peut distinguer les établissements pénitentiaires en fonction des personnes qu'ils sont destinés à accueillir et des règles qui y sont appliquées : les 99 maisons d'arrêt reçoivent les prévenus en attente de leur procès, ainsi que les détenus condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure à deux ans ; les 85 établissements pour peines désignent les prisons qui reçoivent les condamnés à de longues peines d'au moins deux années. Parmi ces établissements pour peine, on distingue : 25 centres de détention qui accueillent des détenus présentant les meilleures perspectives de réinsertion sociale ; 6 maisons centrales qui reçoivent les détenus les plus dangereux ; 11 centres de semi-liberté destinés à accueillir des détenus bénéficiant d'un aménagement de peine ; 43 centres pénitentiaires qui sont des établissements de grande taille abritant au moins deux quartiers caractérisés par des régimes de détention différents : un centre pénitentiaire peut ainsi regrouper une maison

ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE RETHEL.

d'arrêt, un centre de détention et/ou une maison centrale.

En 1914, on recense 368 maisons d'arrêt contre 176 en 1939, 115 en 2011 et 99 en 2014.

Une prison seigneuriale existait déjà à Rethel au XIII^e siècle dans l'une des tours du château. En juillet 1844, l'Archevêque de Reims bénit la nouvelle prison dont les travaux avaient été commencés en 1840. Elle contenait 114 cellules individuelles réparties entre le rez-de-chaussée et les deux étages. En 1940, la prison est utilisée par l'armée allemande. Dans le cadre de la réforme judiciaire, elle ferme définitivement ses portes en 1958 et est démolie en 1966 pour construire la résidence Thiers.

Historique de la conservation des documents	Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage de la maison d'arrêt de Charleville-Mézières.
Modalités et date d'entrée	Versement du 28 avril 2003.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Établissement pénitentiaire de Rethel : répertoires généraux (1940-1957), registres d'écrou des maisons d'arrêt et de correction (1941-1957).
Tris, éliminations réalisées	Les archives ont été traitées en respect de la circulaire AD 85-2 du 4 juillet 1985 relative aux archives des établissements pénitentiaires.
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Le classement a été réalisé par typologie et par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1-L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par le règlement de réutilisation des données publiques voté par le Conseil départemental des Ardennes.
Langue et écriture des documents	Français.

ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE RETHEL.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques Sans objet

Instruments de recherche Sans objet

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux Sans objet

Existence et lieu de conservation de copies Sans objet

Sources complémentaires dans le service des archives et hors service 1Y 1-5
Fonds de la préfecture concernant les établissements pénitentiaires : instructions, situation des prisons, tarifs des cantines, personnel des maisons d'arrêt, camps d'internement de Pauvres (1913-1946).

2Y 1-58
Maisons d'arrêt et de correction de Charleville, Sedan, Rocroi, Rethel et Vouziers : registres d'écrou, registres de contrôle nominatif (1875-1946).

1431W 1-39, 58-60
Établissements pénitentiaires de Charleville et Sedan : registres d'écrou (1941-1978).

1050W 4-6
Maison d'arrêt de Rethel : « états nominatifs des individus entrés ou sortis pendant la journée » (1941-1945).

1792W 1-9
Maison d'arrêt de Charleville : registres de libération des détenus, d'inscription des vêtements et des objets, de contrôle nominatif, de correspondance et de personnel (1941-1986).

1793W 1
Maison d'arrêt de Rethel : registres du personnel et de libération des détenus (1945-1952).

EDEPOT/CHARLEVILLE/4J 4
Détenus : listes nominatives, mouvements et transferts, évasions, grâces, libérations (an II-1919).

Bibliographie Sans objet

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste Vincent FAY

ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE RETHEL.

Règles ou conventions

Norme générale-internationale de description
archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil
international des archives en 1994, 2e édition en 1999.

Date de la notice

10 mai 2019.

ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE RETHEL.

1431W 40 - 41	Répertoires généraux.	1940-1957
1431W 40		1940-1947
1431W 41		1948-1957
1431W 42 - 57	Registres d'écrou.	1940-1957
1431W 42 - 43	Maison d'arrêt [prévenus en attente de passer en correctionnelle]. 16 janvier 1941-27 février 1950	
1431W 42		16 janvier 1941-12 juillet 1942
1431W 43		30 juillet 1942-27 février 1950
1431W 44 - 49	Maison de correction [condamnations correctionnelles de moins d'un an ; classement par numéro de fiche d'écrou]. 3 décembre 1940-14 février 1957	
1431W 44		3 décembre 1940-3 avril 1943
1431W 45	N° 1-309.	7 avril 1943-2 mai 1946
1431W 46	N° 310-389.	10 mai 1946-7 décembre 1947
1431W 47	N° 1-897.	4 février 1948-29 novembre 1954
1431W 48	N° 898-1403.	29 novembre 1954-20 décembre 1956
1431W 49	N° 1-35.	8 janvier-14 février 1957
1431W 50	Condamnés du tribunal de simple police. 21 mai 1942-27 décembre 1943	
1431W 51 - 52	Condamnés à la contrainte par corps (dettes). 11 mai 1941-14 juillet 1956	

ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE RETHEL.

1431W 51	[Les détenus de janvier à avril 1950 sont enregistrés dans les deux registres cotés 1431W 51 et 52].	11 mai 1941-9 avril 1950
1431W 52		16 janvier 1950-14 juillet 1956
1431W 53 - 57	Détenus passagers en cours de transfert [classement par numéro de fiche d'écrou].	20 décembre 1940-12 février 1953
1431W 53		20 décembre 1940-19 février 1942
1431W 54	N° 1-245.	27 février 1942-4 janvier 1943
1431W 55	N° 246-490.	4 janvier-30 septembre 1943
1431W 56	N° 491-735 [figurent les arrestations effectuées par les autorités allemandes].	30 septembre 1943-22 juin 1944
1431W 57	N° 736-885.	22 juin 1944-12 février 1953